

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JANVIER 2025**

Session extraordinaire du conseil tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 28 janvier 2025 à 12 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1  
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2 (arrivée à 12 h 35)  
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3  
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4  
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5  
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Sont également présents, monsieur le directeur général Martin Tremblay, madame la greffière Françoise Ruel et madame la trésorière Jessica Shank.

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 (dossier 1141038) – Adoption de la version numéro 6.**
- 5) **Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2025-2026, volet Redressement et sécurisation – Offre de services concernant les plans et devis de soumission.**
- 6) **Ressources humaines – Proposition d'entente de règlement au dossier numéro TAT-1387567 / 1396738.**
- 7) **Ressources humaines – Recommandation du comité concernant la probation d'un personnel cadre.**
- 8) ***Règlement 270-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant les unités d'habitation accessoire – Représentation politique à la consultation publique.***
- 9) ***Règlement 369-2025 concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l'année 2025 – Adoption.***
- 10) **Période de questions.**
- 11) **Levée ou ajournement.**

\*\*\*\*\*

**1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président d'assemblée, monsieur le maire Mario Gendron.

**2) Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2025-01-0030

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 janvier 2025 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3) Période de questions.**

Aucune.

**4) Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 (dossier 1141038) – Adoption de la version numéro 6.**

Résolution 2025-01-0031

**Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 (dossier 1141038) – Version numéro 6.**

**ATTENDU QUE :**

- La Ville de Cookshire-Eaton, ci-après nommée la « Ville », a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que :

- La Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des

investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

- La Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la version n° 06 de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La Ville atteste par la présente résolution que version n° 06 de la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5) Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2025-2026, volet Redressement et sécurisation – Offre de services concernant les plans et devis de soumission.**

Résolution 2025-01-0032

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'accepter l'offre de services d'ingénierie et d'assistance de Les Services exp inc., datée du 20 janvier 2025 (dossier numéro SHE-24007391-A0 (COOV)), selon sa tarification horaire et jusqu'à un montant maximal de 35 000 \$ (taxes applicables en sus), concernant les plans et devis de soumission pour le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2025-2026, volet Redressement – Sécurisation (réseau prioritaire, dossier numéro VXY29689).

Le directeur du Bureau de projets est autorisé à signer, pour et nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférant à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6) Ressources humaines – Proposition d'entente de règlement au dossier numéro TAT-1387567 / 1396738.**

Résolution 2025-01-0033

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, la proposition d'entente de règlement du dossier numéro 1387567 / 1396738 du Tribunal administratif du travail, tel que recommandé par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7) Ressources humaines – Recommandation du comité concernant la probation d'un personnel cadre.**

Résolution 2025-01-0034

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de mettre fin au lien d'emploi d'un personnel cadre à compter du 19 février 2025, tel que recommandé par le Comité des ressources humaines le 23 janvier 2025.

Le directeur général est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) ***Règlement 270-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant les unités d'habitation accessoire – Représentation politique à la consultation publique.***

Résolution 2025-01-0035

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu de nommer :

- le conseiller Jean-Marc Dickenson et
- le conseiller Roger Thibault,

afin de représenter la Ville de Cookshire-Eaton lors de l'assemblée de consultation publique concernant le *Règlement 270-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant les unités d'habitation accessoire*, laquelle se tiendra à la Salle Guy-Veilleux ce jour à compter de 18 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) ***Règlement 369-2025 concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l'année 2025 – Adoption.***

Résolution 2025-01-0036

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 janvier 2025;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'adopter le *Règlement 369-2025 concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l'année 2025*, incluant la grille tarifaire des services municipaux, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) **Période de questions.**

Aucune.

- 11) **Levée ou ajournement.**

Résolution 2025-01-0037

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu que la séance extraordinaire soit levée à 12 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Mario Gendron  
Maire

---

Françoise Ruel  
Greffière